

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Elise Lauzier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d882e7145f2804b80ab70a29>

Date d'obtention : 2024-03-06 16:53:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Situation de sextage, rencontre par intervenant scolaire, évaluation de la situation via la trousse sexto, analyser s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif, contacter le service de police, travailler en collaboration pour terminer l'intervention avec tous les acteurs.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- agir rapidement
- rester objectif
- consulter le service de police
- préserver l'identité et l'intimité des élèves

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lors de la rencontre avec le jeune instigateur, il faut veiller à ne pas divulguer des informations confidentielles et tenter de mieux comprendre l'intention du geste sans tomber dans le jugement. Il est important que chacun ne se sente pas jugé et que chacun soit respecté et accompagné dans la résolution de cette situation.